



*Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel
Municipalité de Saint-David*

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2022 « RÈGLEMENT RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-
TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2022, le conseiller Marco Paquet a donné avis de motion et déposé le projet de règlement numéro 607-2022 « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'un employé municipal ;
- 3- D'y intégrer l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 7 juin 2022 à 20 h à la salle communautaire située au 33 rue Principale à Saint-David.

Le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible aux bureaux de la municipalité située au 16, rue Saint-Charles à Saint-David, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-David, ce 30^e jour du mois de mai de l'an deux-mille-vingt-deux.

**Mark McDuff, DMA
directeur général et greffier-trésorier**